



## LE DROIT À L'IDENTITÉ

Conception : [www.chrystelcontamin.fr](http://www.chrystelcontamin.fr) / Illustrations : © Scarlatine

unissons-nous  
pour les enfants



# Sommaire

Connaissances et compétences

Découverte



Entraînement



Évaluation



Entraînement



Retiens bien !



Approfondissement



Vocabulaire



Correction





## Connaissances

- Savoir ce qu'est le droit à l'identité
- Savoir ce que permet le droit à l'identité
- Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à l'identité
- Connaître les enjeux du droit à l'identité en France

## Compétences

- Se présenter et se décrire, présenter et décrire quelqu'un
- Comprendre et identifier un document officiel : extrait d'état civil, carte nationale d'identité
- Lire et utiliser des données (chiffres, statistiques...)
- Expliquer et définir une notion / trouver une notion à partir de sa définition ou d'une explication
- Trier et classer des notions, des idées
- Lire et utiliser différents langages : vidéos, audios, textes, photographies, illustrations, affiches...

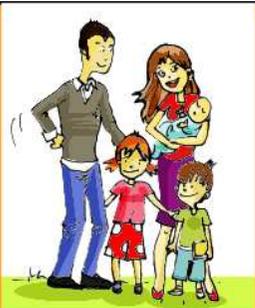


## Découverte



Tu vas regarder une vidéo. Voici les questions qui te seront posées. Lis-les attentivement.

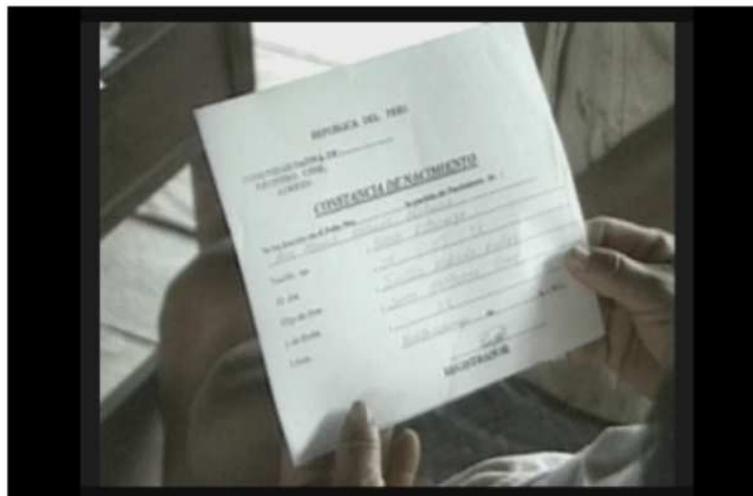
- 1/ Sans ... , on n'existe pas officiellement. Quel est le mot manquant ?
- 2/ Cite dans l'ordre les droits qui sont mis en danger dans la phrase suivante.
- 3/ Combien d'enfants naissent dans le monde chaque année sans existence légale ?
- 4/ À ..., combien d'enfants ont été enregistrés avec le soutien de l'Unicef ?



Découverte



Le droit à l'identité



© UNICEF FRANCE

Regarde attentivement ces vidéos et réponds aux 4 questions suivantes.



Découverte



Sans ..., on n'existe pas officiellement. Quel est le mot manquant ?

---



Le droit à l'identité





## Découverte



Cite dans l'ordre les droits qui sont mis en danger dans la phrase suivante.

**"Sans identité, on n'existe pas officiellement. On n'a pas l'accès aux soins, ni à l'école, ni à la protection."**

- A/ Le droit à l'éducation
- B/ Le droit à l'identité <sup>As</sup>
- C/ Le droit à la protection
- D/ Le droit à la santé





Il y a 2,5 milliards d'enfants dans le monde.  
Combien d'enfants naissent dans le monde chaque année  
sans existence légale ?

- A/ 1 enfant sur 20
- B/ 1 enfant sur 30
- C/ 1 enfant sur 40
- D/ 1 enfant sur 50
- E/ 1 enfant sur 60
- F/ Tous les enfants



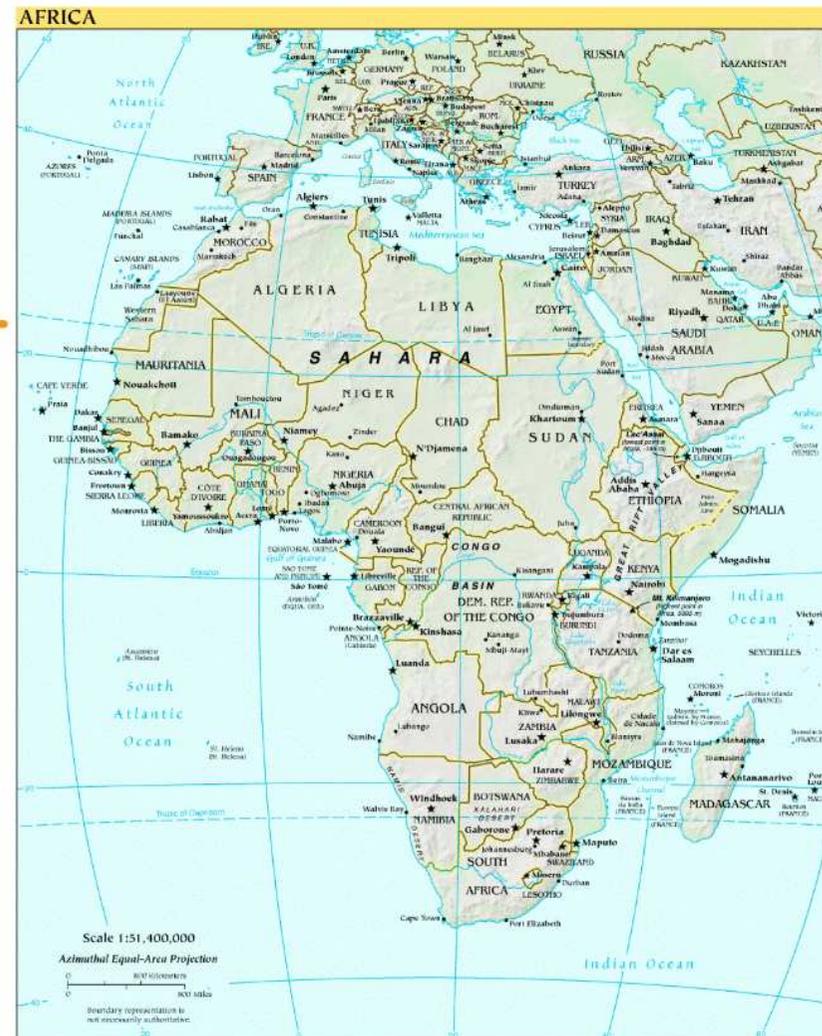


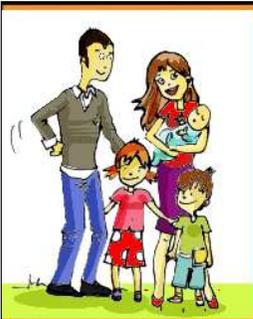
À ..., combien d'enfants ont été enregistrés avec le soutien de l'Unicef ?

- A/ Madagascar
- B/ Liban
- C/ Soudan

---

- D/ plus de 2 millions
- E/ 2 millions
- F/ moins de 2 millions

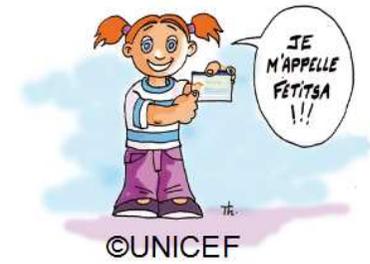




Découverte



Observe les différents documents et trouve l'intrus ou les intrus. Justifie ta réponse.



DECLARATION A SOUSCRIRE EN CAS DE CHOIX D'UN NOM DE FAMILLE

Nous soussignés,

Prénom(s) :  
NOM du père :  
Né le :  
A :  
Domicile :  
Prénom(s) :  
NOM de la mère :  
Née le :  
A :  
Domicile :

Attestons sur l'honneur que l'enfant<sup>1</sup>

Prénom(s) :  
N(e) le :  
A :  
(enfant-maître)

Raconne par le père le ..... à la mairie de .....  
Raconne par la mère le ..... à la mairie de .....  
Raconne par nous conjointement le ..... à la mairie de .....

Et notre premier enfant commun et déclarons pour lui le nom de famille suivant :

Nous sommes informés :

- que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance<sup>2</sup> de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil hors de la déclaration de naissance,
- que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs (article 311-21 du code civil).

Fait à LA TRONCHE le 30 JANVIER 2007

Signature de père de mère

Annexes : En quel point l'acte de naissance peut-il être demandé par un citoyen ? (Article 31 du Code de l'état civil)  
1. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
2. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
3. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
4. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
5. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
6. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
7. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
8. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
9. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
10. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
11. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
12. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
13. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
14. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
15. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
16. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
17. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
18. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
19. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
20. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
21. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
22. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
23. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
24. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
25. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
26. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
27. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
28. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
29. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
30. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
31. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
32. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
33. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
34. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
35. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
36. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
37. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
38. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
39. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
40. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
41. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
42. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
43. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
44. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
45. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
46. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
47. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
48. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
49. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
50. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
51. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
52. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
53. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
54. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
55. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
56. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
57. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
58. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
59. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
60. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
61. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
62. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
63. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
64. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
65. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
66. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
67. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
68. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
69. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
70. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
71. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
72. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
73. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
74. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
75. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
76. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
77. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
78. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
79. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
80. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
81. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
82. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
83. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
84. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
85. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
86. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
87. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
88. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
89. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
90. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
91. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
92. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
93. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
94. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
95. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
96. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
97. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
98. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;  
99. à l'adresse de la mairie de son lieu de naissance ;  
100. à l'adresse de la mairie de son lieu de résidence ;



VILLE DE LA TRONCHE ACTE DE NAISSANCE  
- COPIE INTÉGRALE -  
Année 2007

ACTE DE NAISSANCE N°152  
Irénée

Nom de l'enfant :  
Prénoms :  
sexe :  
né le :  
à :  
à :

NOM du père :  
Prénoms :  
né le :  
à :  
profession :  
domicile :

NOM de la mère :  
Prénoms :  
née le :  
à :  
profession :  
domicile :

Reconnaissance conjointe le : 8 décembre 2007  
Lieu : à la mairie de Saint-Sauveur (Isère)

Tiers déclarant : Françoise BRANCHET, sage femme surveillante chef à la maternité  
Date et heure de l'acte : le 29 janvier 2007 à 10 heures 28 minutes  
Après lecture et invitation à lire l'acte, nous, HENNECKE Catherine, Adjoint Administratif Principal, officier de l'état civil de La Tronche et délégué du Maire, avons signé avec la déclarante

Suivent les Signatures  
Mentions Marginales  
Résumé  
Pour copie conforme.

à LA TRONCHE  
le 30 janvier 2007  
L'Officier de l'Etat Civil

MAIRE DE LA TRONCHE 74, Grande Rue 38730 LA TRONCHE - Téléphone : 04.78.63.77.88 - Fax : 04.78.61.32.68





# Découverte

 ou **T** ou 



## Prends ta carte d'identité. Réponds aux questions et complète le formulaire.

Qui délivre ce document ? Pourquoi ? \_\_\_\_\_

Quand nous est-il demandé de présenter ce document ?  
\_\_\_\_\_

Par quel(s) autre(s) document(s) d'identité celui-ci peut être remplacé ? Pourquoi ?  
\_\_\_\_\_

Est-ce qu'il est inscrit sous la signature "la mère" ?  
\_\_\_\_\_

As-tu plusieurs noms et prénoms ? Pourquoi ?  
\_\_\_\_\_

Que signifie les lettres RF ? \_\_\_\_\_

### Formulaire :

Civilité : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de validité : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_ Date de délivrance : \_\_\_\_\_



Clique sur la vignette pour l'afficher en grand.  
Par rapport à la carte nationale d'identité :



1/ Quelles informations ont été ajoutées ?

---

---

---

2/ Quel document est utilisé pour produire l'autre ?

---

---

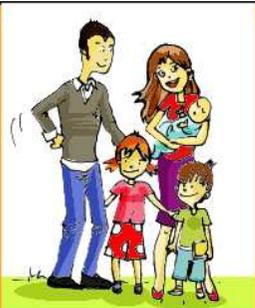
---

3/ Qu'est-ce que l'état civil ? 

---

---

---



Écoute attentivement ces témoignages.  
Désigne celui où le droit à l'identité n'est pas respecté.

A/ Témoignage 1 

B/ Témoignage 2 

C/ Témoignage 3 

D/ Témoignage 4 

E/ Témoignage 5 



©UNICEF/Versiani



## Entraînement



Un élève de 6<sup>e</sup>, Christophe, se présente ou est présenté par une autre personne. Place les étiquettes au bon endroit. Justifie ta réponse en surlignant les indices-clés.

**Christophe lui-même**   **Sa mère**   **Son professeur de mathématiques**   **Une amie**

*"Je m'appelle Christophe Rives. J'ai 11 ans. J'habite à Varcès Allières et Risset, près de Grenoble, en Isère, mais je suis né à St Gaudens, près de Toulouse en Haute-Garonne. Et j'y ai vécu jusqu'à mes 6 ans. J'ai un grand frère. Cette année, je suis en 6<sup>e</sup> au collège Le Moucherotte à Pont-de-Claix. J'aime bien les maths, l'histoire et le sport. J'apprends un peu la guitare et je fais du rugby."*

*"Christophe est un élève plutôt sérieux qui n'oublie jamais ses affaires. Il a l'esprit logique et on voit qu'il s'intéresse aux chiffres et à la géométrie. Il est appliqué et pose des questions dès qu'il ne comprend pas. Il a bon esprit : le travail en groupe lui convient bien et il n'hésite pas à aider les camarades s'il finit ses exercices plus tôt. Dommage que l'orthographe ne soit pas son fort et que son écriture soit si difficile à lire !"*

*"Christophe est mon benjamin, mon petit dernier. Il est calme, plutôt réservé et ne parle pas beaucoup. Il s'entend bien avec son frère aîné, même s'ils se disputent parfois. Il ne se met pas facilement en colère, ce qui est très agréable, mais il est très secret et discret. Il est très sportif et a une bonne santé."*

*"Je connais Christophe depuis l'école primaire : on a fait du judo ensemble et je l'ai souvent battu ! Lorsqu'il est arrivé ici, il avait un drôle d'accent et ça me faisait rire ! Au début, ce n'était pas super entre nous, parce qu'il ne parlait pas beaucoup. Mais petit à petit, on a fait connaissance et maintenant, on s'entend bien. Pourtant, on est totalement différents. Mais c'est ça qui est marrant !"*



Entraînement



Utilisateur double



Toujours à propos de Christophe.  
Classe les informations données (nom, âge, sexe,...) qui sont permanentes (elles ne varieront jamais) ou temporaires.

Informations permanentes

Informations temporaires

Informations permanentes	Informations temporaires



Entraînement



Lis les articles suivants disponibles [ici](#).

1/ Trouve de quel document ils sont issus.

2/ Trouve à quel(s) droit(s) fondamental (-aux) et/ou principe(s), ils font référence.

3/ Ouvre le mode "annotation de bureau"  et surligne les idées-clés.

4/ Identifie qui garantit ces droits.

---

---

---

---

---

---

---

---



Connaître les droits et principes de la CIDE 



# Entraînement

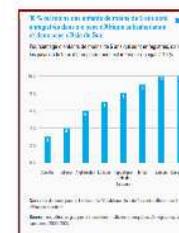
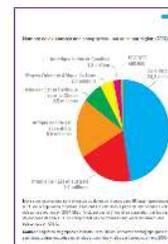
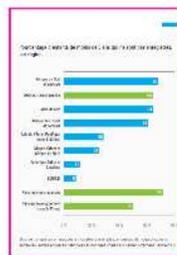


**Clique sur les vignettes en bas pour afficher les graphiques en grand. Observe-les attentivement. Colorie dans le texte la phrase qui peut leur servir de titre. Utilise la même couleur que le cadre.**

## Enregistrement des naissances

L'inscription d'un enfant au registre des naissances permet à celui-ci d'obtenir un document officiel prouvant son existence et sa nationalité ; elle est considérée comme un droit fondamental conformément à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'enregistrement des naissances devrait être gratuit et universel. Pourtant, en 2007, près de 51 millions d'enfants n'ont pas été enregistrés et la moitié d'entre eux vivaient en Asie du Sud.

Près de deux enfants sur trois en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud n'étaient pas enregistrés en 2007. Dans huit pays – six en Afrique subsaharienne et deux en Asie du Sud – le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés était inférieur ou égal à 10 %. Les enfants des ménages les plus pauvres risquent deux fois plus de ne pas être enregistrés que les enfants des ménages les plus riches.



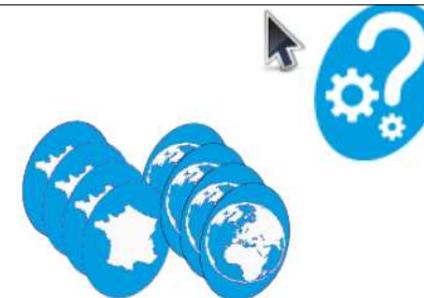


**Le non-enregistrement des naissances a de multiples causes.**  
**1/ À 2, en 5 minutes, essayez de trouver le maximum de causes au non-enregistrement des naissances. Cliquez sur les  pour vérifier.**  
**2/ Note le numéro de la cause sur son explication et vérifiez avec la loupe.**

- 1/   Certains pays freinent ou interdisent l'intervention des femmes dans le processus. Certaines coutumes, africaines notamment, obligent une femme à rester chez elle après l'accouchement parfois très longtemps .
- 2/   Dans certaines régions, le taux de mortalité des enfants est important et les parents attendent quelques années pour les déclarer. (En Turquie, par exemple, c'est vers 10 ans).
- 3/   Dans certains pays, il n'y a pas de politique d'enregistrement des naissances (programmes de sensibilisation des parents, pas ou peu d'aides financières et pratiques aux structures d'enregistrement). Parfois, celui-ci n'est pas obligatoire, ou la législation est trop rigide et peu adaptée.
- 4/   Dans certains pays, l'acte d'état civil est payant soit tout de suite soit plus tard. Ou la grande distance à parcourir pour rejoindre un centre est très chère.
- 5/   Dans certains pays, où il y a des problèmes de religions, de nationalités, les parents préfèrent ne pas enregistrer leurs enfants, pour des raisons de sécurité et d'avenir (Au Rwanda, par exemple). Parfois, l'État lui-même empêche l'enregistrement pour empêcher aussi le droit de vote.
- 6/   La population ignore l'obligation d'enregistrer les enfants ou ne mesure pas l'importance et l'utilité d'une telle démarche, aux vues de leurs traditions, coutumes et modes de vie (En Afrique, par exemple).
- 7/   Les enfants qui naissent dans des pays en guerre ou des camps de réfugiés, qui fuient leurs pays en guerre ont moins de chance d'être déclarés.
- 8/   Les structures d'enregistrement sont souvent vraiment très éloignées des villages. Et quelque fois les centres au niveau local ne sont pas sûrs que l'enregistrement sera validé au niveau national.



## Entraînement



### S'agit-il de la France ou de l'étranger ? Glisse le bon pictogramme au bon endroit.

Chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées [...]. 44 % de ces enfants vivent en [...].

En [...], 2 enfants de moins de 5 ans sur 3 ne sont pas enregistrés.

[...] exigent que les enfants soient enregistrés à la naissance avant que ceux-ci puissent recevoir des soins médicaux dans un centre de santé.

Il existe au moins [...] où les enfants ne peuvent pas être légalement vaccinés sans la preuve de leur naissance.

L'Unicef collabore avec les [...] pour lancer des campagnes d'enregistrement des naissances.

- Encourager les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.
- Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

On compte environ 4 000 à 6 000 mineurs isolés étrangers.

Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE.



## Entraînement



Quelles sont les conséquences du non respect du droit à l'identité ? Clique sur les réponses ; si celles-ci deviennent vertes, tu as juste. Sinon, recommence.

pouvoir retrouver sa famille plus vite lors de situation d'urgence

être citoyen

pouvoir être soigné

voter

aller à l'école

se marier

*Le droit à l'identité permet de :*

voyager avec un passeport

percevoir un héritage

ouvrir un compte en banque

être protégé contre l'adoption illégale

ne pas être invisible pour l'État

ne pas être soumis au système de justice criminelle applicable aux adultes



## Entraînement



Quelles sont les mesures à prendre pour favoriser le droit à l'identité ? Retrouve-les dans la grille de mots-mêlés en t'aidant du texte ci-dessous.

Surligne les mots de la grille de la même couleur que les mots du texte.

O	Ç	N	O	I	T	P	I	R	C	S	N	I	L	U
H	R	E	P	X	Ç	B	B	W	G	C	G	P	M	Ç
U	I	M	T	T	E	N	C	O	X	F	B	A	K	U
J	H	U	T	A	U	X	L	H	U	L	T	R	D	F
W	V	I	Z	J	F	S	Ç	P	W	M	G	A	I	Y
X	D	G	D	B	W	G	M	Ç	X	J	D	X	Z	V
A	X	F	D	V	T	N	B	M	D	U	X	C	Q	N
J	D	N	Z	V	Q	V	R	C	L	O	I	Y	P	I
K	Ç	F	J	S	E	N	G	A	P	M	A	C	V	T
E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	M	E	N	T	E
O	R	T	H	J	Q	U	R	V	S	J	M	Z	P	K
S	E	N	S	I	B	I	L	I	S	A	T	I	O	N
N	Ç	D	M	S	E	C	N	A	S	S	I	A	N	Z
F	P	M	Z	X	M	Y	J	Q	O	I	D	S	T	U
H	A	Ç	T	P	A	V	Q	W	A	L	G	L	Ç	Q



Un peu d'aide ?  
 Clique sur l'encre magique  et  
 passe-la sur les formes vertes. Cela  
 dévoilera les mots.

L'intégration de l'enregistrement des naissances dans les services sociaux, notamment les services de santé et les programmes d'éveil du jeune enfant, permettra de faire progresser les taux d'inscription au registre des naissances. Des campagnes de sensibilisation bien menées permettront au grand public de mieux comprendre l'importance de l'enregistrement des naissances et stimuleront un soutien collectif à cette mesure.



# Entraînement

Utilisateur double



Décode les mots dans le texte grâce à la grille des signes.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
✓	🚲	□	🛡️	🎁	🚗	■	🚚	📍	✈️	🐝	🧭	❗
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
●	🏠	🚗	⌋	X	?	🏠	🚆	🚌	🎵	🚫	⊖	🚭

à	â	ä	ç	é	
🌙	🛏️	🍲	🏠	♿	
è	ê	ë	î	ï	ù
Ⓟ	⚠️	👤	⌘	≡	🗼

## Qu'est-ce que le droit à l'identité ?

Chaque enfant a le 🛡️ ✖️ 🏠 📍 d'avoir un ● 🏠 ❗ et une ● ✓ 🏠 📍 📍 ✓ ✨ 📍 ♿ et de vivre en 🚗 ✓ ❗ 📍 ✨ ✨ 🎁.

C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, articles 7 et 8) que tu dois connaître.

- Lorsque tu es né, tes parents sont allés te 🛡️ ♿ □ ✨ ✓ ✖️ 🎁 ✖️, t'🎁 ● ✖️ 🎁 ■ 📍 ? 🏠 ✖️ 🎁 ✖️ à la mairie de ton lieu de naissance. C'est ce qui a permis de t'inscrire dans le registre de l'état civil. Cela atteste de ton 🎁 🚫 📍 ? 🏠 🎁 ● □ 🎁 et de ton 📍 🛡️ 🎁 ● 🏠 📍 ♿.
- Tu as le droit de 🚗 📍 🚗 ✖️ 🎁, dans la mesure du possible, avec ta famille, même si tes parents sont ? ♿ 🚗 ✓ ✖️ ♿ ? ou 🛡️ 📍 🚗 🏠 ✖️ ♿ ?.

Le droit à l'identité





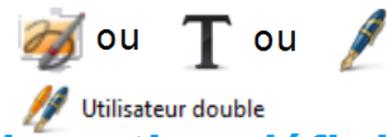
Relie le droit à l'identité aux phrases qui le caractérisent.

Le droit à l'identité

- J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité.
- J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.
- J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.
- J'ai le droit d'aller à l'école.
- J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.
- J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.
- J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.
- J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.
- J'ai le droit de jouer, danser, chanter.
- J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion.
- J'ai le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non ».



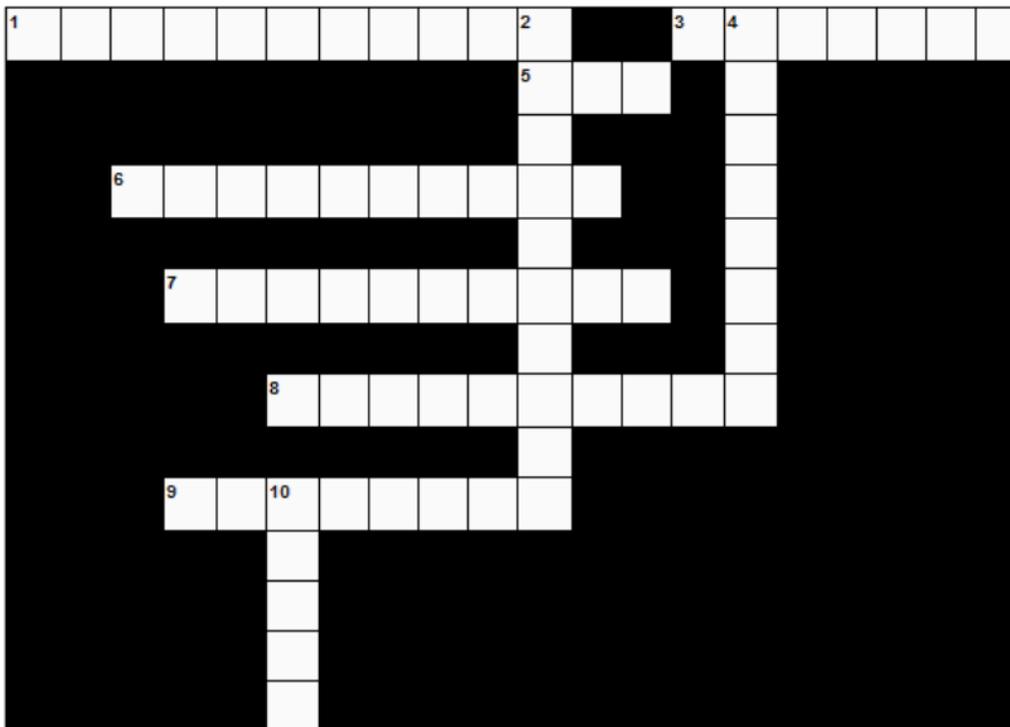
# Evaluation



Le droit à l'identité

## Voici une grille de mots-croisés. Trouve la notion définie et note-la dans la grille.

- 1/ n.f. Appartenance juridique d'une personne à une nation. Celle d'Irénée est française.
- 2/ adj. Noté officiellement sur un registre. Fixé dans sa mémoire.
- 3/ n. ici au pluriel. Personne avec laquelle on a des liens familiaux. Le père et la mère.
- 4/ adj. Personne qui n'a pas de patrie. Anagramme de "DÉRAPAIT".
- 5/ n.m. Mot qui sert à désigner un être, une chose, une idée. Va avec prénom.
- 6/ adj. ici au féminin pluriel Qui concerne la famille.
- 7/ n.f. C'est un droit de la CIDE et une partie du titre du parcours illustré sur cette page.
- 8/ n.f. Ensemble des personnes qui assistent à une réunion. Aide, appui qu'on apporte à quelqu'un. Mot de la famille de "assister".
- 9/ n.f. C'est le droit dont il est question ici.
- 10/ adj. Haut. Participe passé de "élever".





# Evaluation

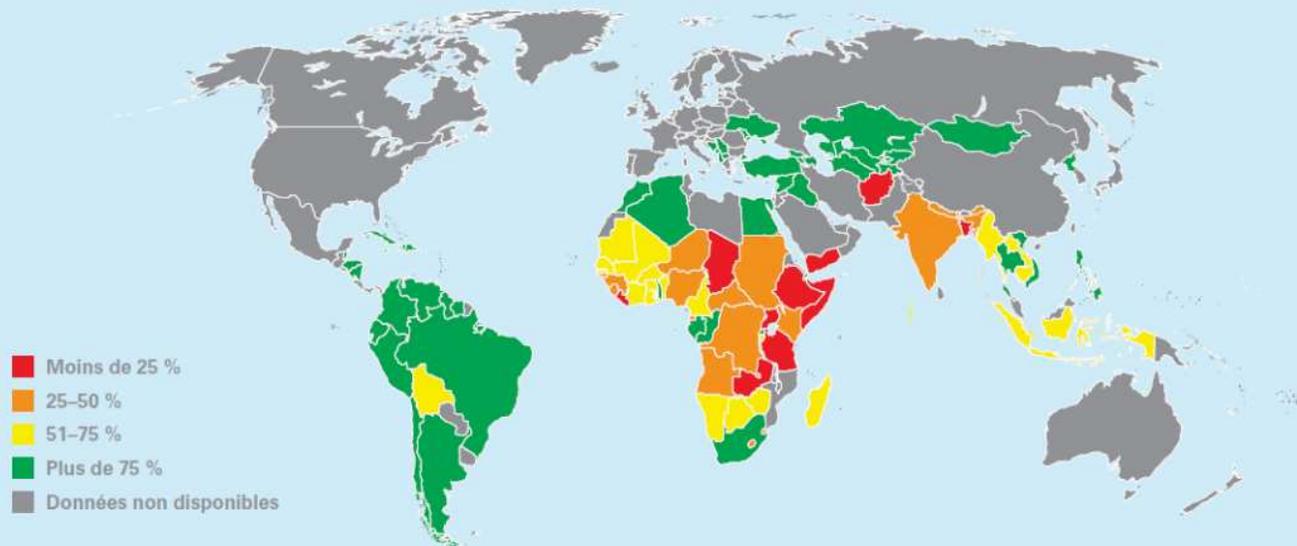


Le droit à l'identité

## Observe le carte et coche pour chaque continent les données concernées.

L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud affichent les taux les plus faibles d'enregistrement des naissances

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui sont enregistrés



**Note :** cette carte est stylisée et n'est pas à l'échelle. Elle ne reflète aucune prise de position de la part de l'UNICEF quant au statut juridique des pays ou territoires, ni quant au tracé de leurs frontières. La ligne en pointillé représente approximativement la ligne de démarcation au Jammu-et-Cachemire sur laquelle l'Inde et le Pakistan se sont accordés. Le statut final du Jammu-et-Cachemire n'a fait l'objet d'aucun accord entre les parties.

**Source :** enquêtes en grappes à indicateurs multiples, enquêtes démographiques et sanitaires, autres enquêtes nationales et données vitales sur l'enregistrement, 2000-2008.

## L'enregistrement des naissance en :

### Afrique

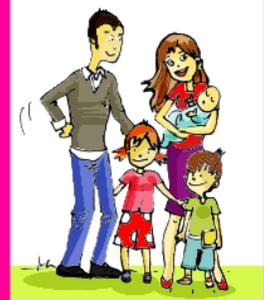
- Moins de 25 %
- 25-50%
- 51-75%
- Plus de 75%

### Amérique

- Moins de 25 %
- 25-50%
- 51-75%
- Plus de 75%

### Asie

- Moins de 25 %
- 25-50%
- 51-75%
- Plus de 75%



## Evaluation



Comprendre et connaître  
les OMD



### Place les étiquettes au bon endroit.

Certains pays ont atteint l'objectif concernant l'enregistrement de tous les enfants dès la naissance.

L'abolition des politiques discriminatoires qui visent à rendre invisibles certaines minorités ethniques, religieuses...

L'organisation de campagnes d'information efficaces destinées à toute la population.

La simplification de la procédure d'enregistrement des naissances.

La suppression des frais d'inscription, l'accessibilité des bureaux d'enregistrement.

La mise en place des systèmes d'enregistrement de tous les enfants à la naissance ou peu après.

La mise en place de systèmes d'enregistrement des naissances.

Le nombre d'enfants enregistrés passe de 60 % à 78 % au Sénégal.

Le nombre d'enfants enregistrés passe de 52 % en 2000 à 78 % en 2004 au Ghana.

OMD

Progrès accomplis

Défis à relever



# Evaluation

Utilisateur double



Complète le tableau avec les étiquettes du navigateur de notes .

	Chiffres-clés	Les actions de l'Unicef
		

Le droit à l'identité





# Entraînement



## S'agit-il du droit à l'identité, des conséquences ou des actions de l'Unicef ? Écris la réponse et gomme pour vérifier.

Le droit à l'identité

- Aller à l'école
- Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance
- Encourager les parents et gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance
- Être citoyen
- Être protégé contre l'adoption illégale
- Hériter
- Avoir un nom et une nationalité
- Avoir le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé
- Lancer des campagnes d'enregistrement des naissances
- Ne pas être invisible pour l'État
- Ouvrir un compte en banque
- Pouvoir être soigné
- Pouvoir retrouver sa famille plus vite lors de situation d'urgence
- Prouver son âge contre les mariages prématurés, contre un travail dangereux pour la santé, contre l'enrôlement dans les forces armées
- Se marier
- Voter
- Voyager avec un passeport





Entraînement



Écoute le témoignage d'Atia et note tout ce que l'inscription sur les registres de l'État civil leur a permis de faire, à elle et sa famille.



©UNICEF/Versiani



---

---

---

---

---

---

---

---





## JEU DE RÔLES

**Suis les consignes suivantes.**

- 1/ Présente-toi en une quinzaine de lignes sans écrire ni ton nom ni ton prénom.
- 2/ Avec les autres élèves de ta classe, mélangez et échangez vos feuilles.
- 3/ Lis la présentation piochée dans les feuilles mélangées à voix haute pour que chacun essaie de deviner de qui il s'agit.



## Joue avec ton identité et celle des autres.

Le jeu du portrait chinois. "**Et si j'étais...**".

Crée le portrait chinois d'une personnalité connue du monde artistique, littéraire, musicale, morte ou vivante.

- 1/ Choisis la personnalité que tu veux présenter en prenant soin de t'assurer qu'elle sera connue de tous.
- 2/ Crée son portrait chinois en 10 phrases. Il devra obligatoirement y avoir : un végétal, un animal, un trait de caractère, un lieu, un plat, un objet, une saison, une couleur, un aliment, une chanson.
- 3/ Lis ton portrait chinois au groupe qui doit deviner de qui il s'agit.





Retiens bien !



## Qu'est-ce que le droit à l'identité ?

Chaque enfant a le droit d'avoir un nom et une nationalité et de vivre en famille.

**C'est l'un des droits de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE, art. 7 et 8) que tu dois connaître.**

- Lorsque tu es né, tes parents sont allés te déclarer, t'enregistrer à la mairie de ton lieu de naissance. C'est ce qui a permis de t'inscrire dans le registre de l'état civil. Cela atteste de ton existence et de ton identité.
- Tu as le droit de vivre, dans la mesure du possible, avec ta famille, même si tes parents sont séparés ou divorcés.

## Pourquoi certains enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance ?

Certains enfants, qui vivent dans les pays en développement, ne sont pas enregistrés à leur naissance.

La pauvreté des pays et le manque d'infrastructures, le taux élevé de mortalité des enfants, la distance à parcourir pour déclarer les enfants à leur naissance sont autant de raisons qui expliquent le non-enregistrement des enfants à leur naissance.

## Que permet le droit à l'identité ?

Le droit à l'identité permet d'avoir accès aux services de santé, d'éducation et de protection.

Il permet également de participer aux actions citoyennes de son pays : voter par exemple, de voyager (avec un passeport), d'être protégé de l'adoption illégale...



Retiens bien !



## Quelques chiffres...

Chaque année dans le monde, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées.

## L'action de l'Unicef

L'Unicef agit partout dans le monde pour faire respecter les droits des enfants, dont le droit d'avoir un nom et une nationalité.

L'Unicef s'engage pour lutter contre le non-respect du droit à l'identité en :

- Encourageant les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à leur naissance.
- Encourageant les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.

## Objectif d'ici 2015 (OMD)

L'Organisation des Nations unies s'est fixée comme objectif de mettre en place des systèmes d'enregistrement de tous les enfants à la naissance ou peu après.



### Le savais-tu ?

#### La carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité (CNI) est réservée aux personnes de nationalité française. Elle permet de prouver son identité.

Contrairement à ce que nous pensons souvent, elle n'est pas obligatoire. Et, sur le territoire français, même lorsqu'elle est périmée (au-delà de 10 ans), elle est encore valable du moment que la photo est encore ressemblante.

Par contre, il faut qu'elle soit en cours de validité pour que vous puissiez partir dans les pays européens. Pour les autres pays, il faut suivre les recommandations de l'ambassade ou du consulat du pays visité.



## Débats et questions

- 1/ Et si, demain, tu pouvais changer d'identité, qui deviendrais-tu ? Pourquoi ?
- 2/ Parmi les 5 droits de la CIDE, le droit à l'identité te paraît-il être le plus important ? Pourquoi ?
- 3/ Pourquoi les enfants non enregistrés à leur naissance sont dits "invisibles" pour l'État ?
- 4/ Qu'est-ce que c'est pour toi *être citoyen* ?



### Pour en savoir +

*Transcription de l'enregistrement du témoignage d'Atia*

*Connaître la CIDE, ses principes fondamentaux et ses droits*

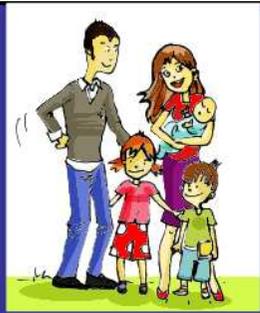
*Comprendre et connaître les OMD*

*Dossier pédagogique: Je compte sur mes droits*

*La CIDE en version intégrale*

*Frise "L'histoire des droits de l'enfant"*

*Progrès pour les enfants - bilan de la protection de l'enfant -2009*



## Portrait

### *La carte nationale d'identité*

*Les traces les plus anciennes que l'on ait retrouvées des papiers d'identité remontent au XV<sup>e</sup> siècle. Ils vont connaître une véritable accélération à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Trois tentatives échoueront avant que l'idée d'une carte nationale d'identité «d'esprit libéral», égalitaire soit adoptée en 1955.*

*Pendant la Seconde Guerre mondiale, de fausses cartes d'identité étaient conçues par et pour les résistants. Comme ils étaient fichés et poursuivis par les Allemands, les fausses cartes d'identité leur permettaient de se déplacer sans se faire arrêter.*

*Pour ne pas trop prendre de risque, les fausses cartes avaient les vraies initiales et la vraie date de naissance du titulaire. Les lieux de naissance étaient aussi choisis très attentivement : il s'agissait toujours de mairies qui avaient été détruites et où les fichiers d'état civil étaient donc évidemment détruits. Cela rendait la vérification des Allemands en cas de doute impossible !*

*Depuis 1995, la carte nationale d'identité est rigide, plastifiée et sécurisée.*





## Vocabulaire



**Adopter** v. Approuver quelque chose par un vote.



**Convention** n.f. Ensemble de règles, de principes issus d'un accord entre des États ou groupes.



**Discrimination** n.f. Action de faire des différence entre des personnes et d'agir en fonction de ces différences.



**Droits** n.m. Ce à quoi peut prétendre une personne.



**Enfant** n.m. Individu de moins de 18 ans selon la CIDE.



**Enregistrement des naissances** n.m. Action de noter officiellement sur un registre tout ce qui touche l'identité.



**État civil** n.m. **1/** Situation d'une personne en ce qui concerne sa naissance, sa nationalité, son domicile, etc. **2/** Service de la mairie chargé d'enregistrer les naissances, les décès, les mariages.



**États parties** n.m. États qui ont ratifié un texte juridique, une convention par exemple, ici la CIDE.



**Identité** n.f. Ensemble des informations (nom, prénom, date et lieu de naissance) qui permette d'établir l'état civil d'une personne.



**Mineurs isolés étrangers** n.m. MIE sont définis par le Haut commissariat aux réfugiés comme les enfants venus en France sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume.



**OMD** abréviation. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

**Pays en développement** n.m. Pays dont l'économie commence à se développer, à grandir ou croître.

**Pays développé / industrialisé** n.m. Pays dont la majorité de la population accède à tous ses besoins vitaux ainsi qu'à un certain confort et à l'éducation.

**Ratification** n.f. Acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux. Sens ≠ de **signer** (défini ci-dessous) et **adopter** (défini ci-dessus).

**Signer** v. Acte par lequel un État s'engage moralement à respecter tous les articles d'un texte juridique (une convention par exemple, ici la CIDE). Les États-Unis et la Somalie ont signé la CIDE, mais ne l'ont pas ratifiée.



## Correction



Tu vas regarder une vidéo. Voici les questions qui te seront posées. Lis-les attentivement.

- 1/ Sans ..., on n'existe pas officiellement. Quel est le mot manquant ? **identité**
- 2/ Cite dans l'ordre les droits qui sont mis en danger dans la phrase suivante. **B/ Le droit à l'identité D/ Le droit à la santé A/ Le droit à l'éducation C/ Le droit à la protection**
- 3/ Combien d'enfants naissent dans le monde chaque année sans existence légale ? **D/ 1 enfant sur 50**
- 4/ À ....., combien d'enfants ont été enregistrés avec le soutien de l'Unicef ? **A/ Madagascar et D/ plus de 2 millions**



Observe les différents documents et trouve l'intrus ou les intrus. Justifie ta réponse.



DECLARATION A SOUSCRIRE EN CAS DE CHOIX D'UN NOM DE FAMILLE. Nous soussignés, Prénom(s) : NOM de père : Sexe le : A : Domicile : Prénom(s) : NOM de la mère : Sexe le : A : Domicile : Attestation sur l'honneur que l'enfant : Prénom(s) : N(e) le : A : (je/s) : Raison par le père le : à la suite de : Raison par la mère le : à la suite de : Recours par nous conjointement le : à la suite de : Et notre premier enfant commun et déclarons choisir pour lui le nom de famille suivant : Nous sommes informés : 1. que ce nom sera inscrit dans l'acte de naissance de notre enfant si cette déclaration est remise à l'officier de l'état civil lors de la déclaration de naissance, 2. que ce nom sera également celui de nos autres enfants communs (article 311-21 du code civil). Fait à LA TRONCHE le 10 JANVIER 2007 Signatures de père de la mère

le droit à la participation





## Prends ta carte d'identité. Réponds aux questions et complète le formulaire.

Qui délivre ce document ? Pourquoi ? ***La préfecture de police qui est chargée de vérifier de notre identité, origine et comportement (casier judiciaire).***

Quand nous est-il demandé de présenter ce document ?

***Lors d'un paiement par chèque dans un magasin, retrait de colis à la poste, sortie du territoire, opération financière sur un compte à la banque (retrait ou dépôt,...), lors d'un contrôle de police, lors d'opérations administratives,...***

Par quel(s) autre(s) document(s) d'identité celui-ci peut être remplacé ? Pourquoi ?

***Tout document officiel portant leur photographie : un passeport, même périmé depuis moins de deux ans, un permis de conduire, une carte d'invalidité, une carte d'abonnement aux transports collectifs ou une carte d'identité professionnelle par exemple.***

Est-ce qu'il est inscrit sous la signature "la mère" ?

***Dans le cas d'un mineur. Seuls les représentants légaux peuvent signer.***

As-tu plusieurs noms et prénoms ? Pourquoi ?

***Si oui, c'est un usage et une tradition en France. Nouvelle loi quant au choix du nom de famille.***

***Les seconds prénoms sont souvent en hommage aux grands-parents, aux parrains / marraines,...***

Que signifie les lettres RF ? ***République française.***

FORMULAIRE. ***Réponse libre.***

***B : la validité de la carte nationale d'identité est de 10 ans.***



## Correction



Clique sur la vignette pour l'afficher en grand.  
Par rapport à la carte nationale d'identité :

1/ Quelles informations ont été ajoutées ?

**L'identité du père et de la mère.**

2/ Quel document est utilisé pour produire l'autre ?

**L'extrait d'acte de naissance est nécessaire pour établir la carte d'identité.**

3/ Qu'est-ce que l'état civil ?

**L'état civil : situation d'une personne en ce qui concerne sa naissance, sa nationalité, son domicile, etc. ; service de la mairie chargé d'enregistrer les naissances, les décès, les mariages.**



Correction



Écoute attentivement ces témoignages et désigne celui où le droit à l'identité n'est pas respecté.

A/ **Témoignage 1**



Un élève de 6<sup>e</sup>, Christophe, se présente ou est présenté par une autre personne. Place les étiquettes au bon endroit. Justifie ta réponse en surlignant les indices-clés.

### Christophe lui-même

"Je m'appelle Christophe Rives. J'ai 11 ans. J'habite à Varcès Allières et Risset, près de Grenoble, en Isère, mais je suis né à St Gaudens, près de Toulouse en Haute-Garonne. Et j'y ai vécu jusqu'à mes 6 ans. J'ai un grand frère. Cette année, je suis en 6<sup>e</sup> au collège Le Moucherotte à Pont-de-Claix. J'aime bien les maths, l'histoire et le sport. J'apprends un peu la guitare et je fais du rugby."

### Son professeur de mathématiques

"Christophe est un élève plutôt sérieux qui n'oublie jamais ses affaires. Il a l'esprit logique et on voit qu'il s'intéresse aux chiffres et à la géométrie. Il est appliqué et pose des questions dès qu'il ne comprend pas. Il a bon esprit : le travail en groupe lui convient bien et il n'hésite pas à aider les camarades s'il finit ses exercices plus tôt. Dommage que l'orthographe ne soit pas son fort et que son écriture soit si difficile à lire !"

### Sa mère

"Christophe est mon benjamin, mon petit dernier. Il est calme, plutôt réservé et ne parle pas beaucoup. Il s'entend bien avec son frère aîné, même s'ils se disputent parfois. Il ne se met pas facilement en colère, ce qui est très agréable, mais il est très secret et discret. Il est très sportif et a une bonne santé."

### Une amie

"Je connais Christophe depuis l'école primaire : on a fait du judo ensemble et je l'ai souvent battu ! Lorsqu'il est arrivé ici, il avait un drôle d'accent et ça me faisait rire ! Au début, ce n'était pas super entre nous, parce qu'il ne parlait pas beaucoup. Mais petit à petit, on a fait connaissance et maintenant, on s'entend bien. Pourtant, on est totalement différents. Mais c'est ça qui est marrant !"



Toujours à propos de Christophe.  
Classe les informations données (nom, âge, sexe,...) qui sont permanentes (elles ne varieront jamais) ou temporaires.

Informations permanentes

*Je m'appelle Christophe Rives.  
Je suis né à St Gaudens, près de  
Toulouse en Haute-Garonne.  
Mon benjamin.*

Informations temporaires

*J'habite à Varcès Allières et Risset.  
J'ai un grand frère.  
Je suis en 6<sup>e</sup>.  
Il avait un drôle d'accent.  
J'ai 11 ans.  
J'aime bien les maths, l'histoire et le sport. J'apprends un peu la guitare et je fais du rugby."  
Sérieux qui n'oublie jamais ses affaires.  
Il a l'esprit logique.  
Il est appliqué.  
Il est calme, plutôt réservé et ne parle pas beaucoup. Il s'entend bien avec son frère aîné.*

Entraînement



Lis les articles suivants disponibles [ici](#).

1/ Trouve de quel document ils sont issus.

**LA CIDE.**

2/ Trouve à quel(s) droit(s) fondamental (-aux) et/ou principe(s) ils font référence.

**L'identité, la protection.**

3/ Ouvre le mode "annotation de bureau" et surligne les idées-clés.

**« L'enfant a le droit à un nom dès la naissance, il doit acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, il doit connaître ses parents et être élevé par eux. »**

4/ Identifie qui veille au respect de ces droits.

**Les États parties.**



Correction

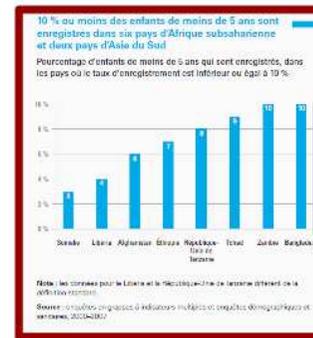
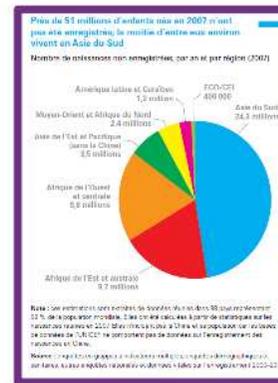
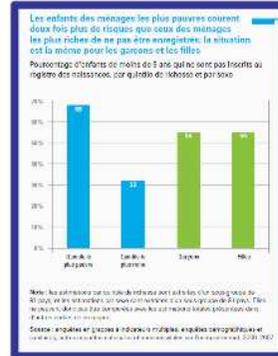
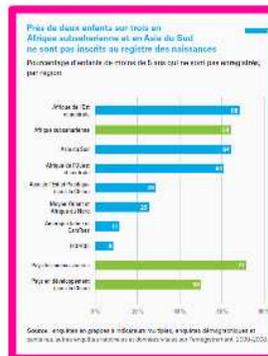


Observe les 4 graphiques et surligne dans le texte la phrase qui peut leur servir de titre. Utilise la même couleur que le cadre.

Enregistrement des naissances

L'inscription d'un enfant au registre des naissances permet à celui-ci d'obtenir un document officiel prouvant son existence et sa nationalité; elle est considérée comme un droit fondamental conformément à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'enregistrement des naissances devrait être gratuit et universel. Pourtant, en 2007, près de 51 millions d'enfants n'ont pas été enregistrés et la moitié d'entre eux vivaient en Asie du Sud.

Près de deux enfants sur trois en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud n'étaient pas enregistrés en 2007. Dans huit pays – six en Afrique subsaharienne et deux en Asie du Sud – le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés était inférieur ou égal à 10 %. Les enfants des ménages les plus pauvres risquent deux fois plus de ne pas être enregistrés que les enfants des ménages les plus riches.





**Le non-enregistrement des naissances a de multiples causes.**

**1/ À 2, en 5 minutes, essayez de trouver le maximum de causes au non-enregistrement des naissances. Cliquez sur les  pour vérifier.**  
**2/ Note le numéro de la cause sur son explication et vérifiez avec la loupe.**

1/ 

**6** Certains pays freinent ou interdisent l'intervention des femmes dans le processus. Certaines coutumes, africaines notamment, obligent une femme à rester chez elle après l'accouchement parfois très longtemps.

2/ 

**5** Dans certaines régions, le taux de mortalité des enfants est important et les parents attendent quelques années pour les déclarer. (En Turquie, par exemple, c'est vers 10 ans).

3/ 

**1** Dans certains pays, il n'y a pas de politique d'enregistrement des naissances (programmes de sensibilisation des parents, pas ou peu d'aides financières et pratiques aux structures d'enregistrement). Parfois, celui-ci n'est pas obligatoire, ou la législation est trop rigide et peu adaptée.

4/ 

**4** Dans certains pays, l'acte d'état civil est payant soit tout de suite soit plus tard. Ou la grande distance à parcourir pour rejoindre un centre est très chère.

5/ 

**7** Dans certains pays, où il y a des problèmes de religions, de nationalités, les parents préfèrent ne pas enregistrer leurs enfants, pour des raisons de sécurité et d'avenir (Au Rwanda, par exemple). Parfois, l'État lui-même empêche l'enregistrement pour empêcher aussi le droit de vote.

6/ 

7/ 

**2** La population ignore l'obligation d'enregistrer les enfants ou ne mesure pas l'importance et l'utilité d'une telle démarche, aux vues de leurs traditions, coutumes et modes de vie (En Afrique, par exemple).

8/ 

**8** Les enfants qui naissent dans des pays en guerre ou des camps de réfugiés, qui fuient leurs pays en guerre ont moins de chance d'être déclarés.

**3** Les structures d'enregistrement sont souvent vraiment très éloignées des villages. Et quelque fois les centres au niveau local ne sont pas sûrs que l'enregistrement sera validé au niveau national.



# Correction



Quelles sont les mesures à prendre pour favoriser le droit à l'identité ? Retrouve-les dans la grille de mots-mêlés en t'aidant du texte ci-dessous.

Surligne les mots de la grille de la même couleur que les mots du texte.

O	Ç	N	O	I	T	P	I	R	C	S	N	I	L	U
H	R	E	P	X	Ç	B	B	W	G	C	G	P	M	Ç
U	I	M	T	T	E	N	C	O	X	F	B	A	K	U
J	H	U	T	A	U	X	L	H	U	L	T	R	D	F
W	V	I	Z	J	F	S	Ç	P	W	M	G	A	I	Y
X	D	G	D	B	W	G	M	Ç	X	J	D	X	Z	V
A	X	F	D	V	T	N	B	M	D	U	X	C	Q	N
J	D	N	Z	V	Q	V	R	C	L	O	I	Y	P	I
K	Ç	F	J	S	E	N	G	A	P	M	A	C	V	T
E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	M	E	N	T	E
O	R	T	H	J	Q	U	R	V	S	J	M	Z	P	K
S	E	N	S	I	B	I	L	I	S	A	T	I	O	N
N	Ç	D	M	S	E	C	N	A	S	S	I	A	N	Z
F	P	M	Z	X	M	Y	J	Q	O	I	D	S	T	U
H	A	Ç	T	P	A	V	Q	W	A	L	G	L	Ç	Q

- (?) ENREGISTREMENT
- (?) NAISSANCES
- (?) TAUX
- (?) INSCRIPTION
- (?) CAMPAGNES
- (?) SENSIBILISATION

L'intégration de l'enregistrement des naissances dans les services sociaux, notamment les services de santé et les programmes d'éveil du jeune enfant, permettra de faire progresser les taux d'inscription au registre des naissances. Des campagnes de sensibilisation bien menées permettront au grand public de mieux comprendre l'importance de l'enregistrement des naissances et stimuleront un soutien collectif à cette mesure.



Entraînement





FIN

Conception : [www.chrystelcontamin.fr](http://www.chrystelcontamin.fr) / Illustrations : © Scarlatine

unissons-nous  
pour les enfants



- Chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées [...]. 44 % de ces enfants vivent en [...]. En [...], 2 enfants de moins de 5 ans sur 3 ne sont pas enregistrés.

[...] exigent que les enfants soient enregistrés à la naissance avant que ceux-ci puissent recevoir des soins médicaux dans un centre de santé.

Il existe au moins [...] où les enfants ne peuvent pas être légalement vaccinés sans la preuve de leur naissance.

L'Unicef collabore avec les [...] pour lancer des campagnes d'enregistrement des naissances.

- Encourager les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.

- Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

- On compte environ 4 000 à 6 000 mineurs isolés étrangers.

- Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits. La notion de "mineurs isolés étrangers" repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit, pour ces mineurs, de prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge.

---

- Chaque année dans le monde, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées.
  - Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à leur naissance.
  - Encourager les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.
  - Lutter contre le non-respect du droit à l'identité
-

- Chaque année, 51 millions de naissances ne sont pas enregistrées [...]. 44 % de ces enfants vivent en [...].  
En [...], 2 enfants de moins de 5 ans sur 3 ne sont pas enregistrés.

[...] exigent que les enfants soient enregistrés à la naissance avant que ceux-ci puissent recevoir des soins médicaux dans un centre de santé.

Il existe au moins [...] où les enfants ne peuvent pas être légalement vaccinés sans la preuve de leur naissance.

L'Unicef collabore avec les [...] pour lancer des campagnes d'enregistrement des naissances.

- Encourager les parents et les gouvernements à déclarer les enfants dès la naissance.

- Encourager les gouvernements à permettre l'enregistrement des plus grands enfants et des adultes qui n'ont pas eu cette chance à la naissance.

- On compte environ 4 000 à 6 000 mineurs isolés étrangers.

- Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits. La notion de "mineurs isolés étrangers" repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit, pour ces mineurs, de prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge.

---